

Unser Zeichen:

Hotline:
0211 9933 1127

Juni 2021

**Procédure d'insolvabilité portant sur le patrimoine de
Mondi GmbH Personaldienstleistungen für Industrie- Büro und Hand-
werk, N° de dossier: 11 IN 20/21**

Mondi Personalservice GmbH, N° de dossier: 11 IN 21/21

WFD GmbH Personaldienstleistungen, N° de dossier: 11 IN 22/21

Autre langues

Sur le site internet: willmerkoester.de/mondi

**Veillez utiliser uniquement le formulaire joint à cette lettre pour votre
déclaration de créance, car il contient un code-barres individualisé**

Mesdames et Messieurs,

le tribunal de l'insolvabilité de Verden a ouvert la procédure d'insolvabilité portant sur le patrimoine de Mondi GmbH Personaldienstleistungen für Industrie- Büro und Handwerk, Mondi Personalservice GmbH, WFD GmbH Personaldienstleistungen à travers la décision du 01.06.2021 et m'a nommé en tant qu'administrateur judiciaire.

Cette procédure d'insolvabilité doit tenir compte d'environ 6500 créanciers. Afin de pouvoir bien administrer la procédure, j'ai forcément besoin d'une large automatisation de son déroulement. Je vous invite donc à lire attentivement les explications ci-après et à les observer.

D'après les informations fournies par la débitrice insolvable, vous faites partie du cercle des créanciers. A présent, vous pouvez faire valoir votre créance seulement dans le cadre de la procédure d'insolvabilité. Vous avez la possibilité de déclarer votre créance à mon niveau au plus tard le 01.09.2021. Les déclarations en dehors de ce délai ne seront pas prises en compte lors de l'audience de vérification, mais seront examinées ultérieurement moyennant un paiement.

1. Déclaration de créances

Veillez utiliser uniquement le formulaire de déclaration joint en annexe pour votre déclaration de créance. Si vos données personnelles (nom, prénom, adresse) sont incorrectes, je vous prie de faire les rectifications dans la case de modification appropriée.

Sur le formulaire de déclaration de créance est indiqué le montant, subdivisé en créance principale, intérêts et dépenses, que Mondi GmbH Personaldienstleistungen für Industrie- Büro und Handwerk, Mondi Personal-service GmbH, WFD GmbH Personaldienstleistungen vous doit, selon les documents dont je dispose.

J'ai préparé minutieusement la comptabilité financière de la débitrice. Vos données personnelles ont été à cet effet vérifiées sur la base des modifications déjà connues. La déclaration de créance se compose des éléments suivants:

La créance

Le montant correspond à la somme des créances que j'ai déterminées à partir des contrats respectifs. Si le montant indiqué est de 0,00 EUR, cela signifie que les créances provenant de ces contrats ne pouvaient pas être déterminées. Si tel est le cas, c'est-à dire que vous n'avez aucune créance, je vous prie donc de ne pas renvoyer le formulaire.

Les intérêts

Les intérêts ont été déjà calculés sur la base de la créance principale pour la période comprise entre l'échéance de la créance et la date d'ouverture de la procédure d'insolvabilité. Le taux d'intérêt s'élève à cinq /neuf points de pourcentage sur le taux d'intérêt de base applicable dans les transactions commerciales. Pour la période comptant de l'ouverture de la procédure d'insolvabilité, le créancier n'a plus droit à des intérêts.

Les dépenses

Un montant forfaitaire de 10,00 EUR a été automatiquement ajouté pour couvrir les frais de correspondance réalisée préalablement.

Vous avez la possibilité d'insérer un autre montant dans les cases de modification, si le montant préimprimé est incorrect selon vos documents.

En cas d'une modification du montant prédéfini, veuillez tenir compte des points suivants:

- Le montant de la créance déclaré doit être indiqué en EURO.
- En cas de modification des montants préimprimés, veuillez justifier votre créance au moyen des copies de factures, de contrats, de preuves de paiement, etc.
- Si vous voulez faire valoir d'autres intérêts, ils ne peuvent être calculés que jusqu'à la veille du jour de l'ouverture de la procédure. Un calcul doit être joint en annexe.
- Les intérêts à compter du jour d'ouverture de la procédure d'insolvabilité ainsi que les frais liés à votre participation à la procédure d'insolvabilité (par exemple pour vous rendre à l'assemblée des créanciers) ne peuvent pas être déclarés.
- Seules les déclarations de créances signées sont valables.
- Les jugements ou les avis d'exécution éventuellement existants doivent être joints en copie
- Si la déclaration est faite par un représentant (un avocat par exemple), une procuration spécifiquement liée à la procédure d'insolvabilité doit y être jointe.

- Je ne peux pas prendre en considération les déclarations de créances qui ont été déposées avant l'ouverture de la procédure. Veuillez donc à nouveau faire vos déclarations.
- En raison de la multitude de déclarations de créances, je ne peux pas délivrer des accusés de réception.
- Afin d'éviter les processus en double dans mon bureau, veuillez vous abstenir des déclarations de créances „d'avance par fax“.
- Les droits de privilège (droits de réserves de propriété et de gage, droits issus de cessions de créances, etc.) ainsi que les droits à compensation sont à faire valoir à mon niveau dans le délai prévu pour la déclaration avec la présente lettre ou avec une lettre séparée.

Si les montants préimprimés ne sont pas modifiés, je vous prie de ne soumettre en aucun cas d'autres documents avec la déclaration de créance, puisque toutes les informations nécessaires pour la reconnaissance de votre créance sont déjà disponibles.

Seuls les créanciers bénéficiant de droits de privilège font exception à cette règle. Ce sont des droits à satisfaction prioritaire résultant de l'exploitation de biens sur lesquels le créancier est couvert par des droits de gage, la cession à titre de sûreté, la cession à titre de garantie, la réserve de propriété prolongée, etc. Même si les montants indiqués sont corrects, les éventuels droits de privilège doivent être justifiés par des documents appropriés.

Veuillez absolument noter que chaque modification des montants préimprimés entraînera un retard considérable de l'examen de votre créance et par conséquent de l'ensemble de la procédure, parce qu'un traitement largement automatisé n'est plus alors possible. S'il n'y a que des écarts mineurs, il y va donc de votre propre intérêt de ne pas faire des modifications.

2. Audiences

Le délai de soumission de la déclaration de créance est prévu pour le 01.09.2021.

L'audience d'examen (article 156 InsO) a été fixée au

Jeudi 26.08.2021 à 9h00 dans la salle 104 du tribunal Verden.

En vue de la préparation organisationnelle de l'audience d'examen, je voudrais vous demander, au cas où vous apparaissez sur le formulaire de déclaration de créance, de marquer le point distinct «Je participe à l'assemblée des créanciers».

Les audiences de vérification des créances déclarées auront lieu le 01.11.2021 par écrit.

3. Information relative aux procédures sur internet

Sur le site internet

<https://www.willmerkoester.de/glaeubigerinformation>, vous pouvez consulter immédiatement après l'audience d'examen ci-dessus, l'état d'avancement de la procédure d'insolvabilité, et après l'audience de vérification, le résultat du contrôle de votre déclaration de créance. Vous y trouverez également des fiches d'information sur la procédure d'insolvabilité.

4. Aucune réponse aux demandes concernant l'état d'avancement du processus

Ni l'administrateur judiciaire, ni le tribunal ne sont tenus légalement de fournir des renseignements individuels. Dans l'intérêt d'une procédure accélérée, je ne répondrai pas aux demandes générales sur l'état d'avancement. A l'issue de la procédure, je vous informerai spontanément du niveau auquel vous obtiendrez un taux. Veuillez noter que la réalisation de cette procédure d'insolvabilité prendra au moins 3 ans.

Pour toutes les questions relatives à votre déclaration de créance, nous avons mis en place une hotline qui est à votre disposition sous le numéro 0211 9933 1127.

Cordialement

Dr. Christian Willmer
Avocat / Administrateur judiciaire

Explications relatives au formulaire de déclaration de créance en français:

Veillez utiliser uniquement le formulaire en allemand joint à la lettre qui vous a été envoyée par la poste pour faire votre déclaration de créance, car il contient un code-barres individualisé.

À la Case 1. (en allemand: «*Gläubiger*»):

Vos coordonnées sont préimprimées ici. Veuillez vérifier si elles sont exactes et modifier les si nécessaire dans la case à droite (en allemand: «*case de modification*»).

À la Case 2. (en allemand: «*Bankverbindung*»):

Vos coordonnées bancaires sont préimprimées ici. Veuillez vérifier si elles sont exactes et modifier les si nécessaire dans la case à droite (en allemand: «*case de modification*»).

À la Case 3. (en allemand: «*Angemeldeter Forderungsbetrag*»):

Votre créance avec laquelle vous participez à la procédure d'insolvabilité après la déclaration de la créance est préimprimée ici.

Veillez absolument noter que chaque modification des montants préimprimés entraînera un retard considérable de l'examen de votre créance et par conséquent de l'ensemble de la procédure, parce qu'un traitement largement automatisé n'est plus alors possible. S'il n'y a que des écarts mineurs, il y va donc de votre propre intérêt de ne pas faire des modifications.

À la Case 4. (en allemand: «*Zinsen*»):

Les intérêts automatiquement calculés sur votre créance - seulement si cela s'applique à votre créance - sont préimprimés ici. Même avec la créance d'intérêts, vous participez également à la procédure d'insolvabilité après la déclaration de la créance.

Veillez absolument noter que chaque modification des montants préimprimés entraînera un retard considérable de l'examen de votre créance et par conséquent de l'ensemble de la procédure, parce qu'un traitement largement automatisé n'est plus alors possible. S'il n'y a que des écarts mineurs, il y va donc de votre propre intérêt de ne pas faire des modifications.

À la Case 5. (en allemand: «*Kosten*»):

Les dépenses qui concernent la revendication de votre créance - seulement si cela s'applique à votre créance - sont préimprimées ici. Même avec la créance d'intérêts, vous participez également à la procédure d'insolvabilité après la déclaration de la créance.

Veillez absolument noter que chaque modification des montants préimprimés entraînera un retard considérable de l'examen de votre créan-

ce et par conséquent de l'ensemble de la procédure, parce qu'un traitement largement automatisé n'est plus alors possible. S'il n'y a que des écarts mineurs, il y va donc de votre propre intérêt de ne pas faire des modifications.

À la Case 6. (en allemand: «*Forderungsgrund*»):

Le fondement de la créance est préimprimé ici. Les modifications de votre part ne sont pas nécessaires.

À la Case 7. (en allemand: «*Gläubigervertreter mit zustellfähiger Adresse*»):

Si vous vous faites représenter dans cette procédure, veuillez également indiquer ici votre représentant (par exemple un avocat). Une procuration spéciale doit être jointe.

À la Case 7. (en allemand: «*Gesetzlicher Vertreter*»):

Si vous êtes légalement représenté, veuillez indiquer ici votre représentant légal ainsi que vos coordonnées. La preuve de la représentation légale doit être jointe.

Cases suivantes (en allemand: «*Ort*» et «*Unterschrift*»)

À cocher (en allemand: «*Satisfaction séparée est revendiquée*

oui»)

En cas d'existence de droits de privilège (droits de réserve de propriété et de gage, droits issus de cessions, cessions, etc.), ceux-ci doivent être justifiés dans une lettre séparée.

À cocher (en allemand: «*Ich werde voraussichtlich an dem Berichtstermin teilnehmen*

oui»)

Si vous envisagez participer à l'audience d'examen au tribunal Verden (Aller), veuillez cocher «oui».

Cette information est absolument nécessaire au bon déroulement de l'audience.